

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2020

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 21 avril 2020 pour le 28 avril 2020 à 19 h 00 et réuni en vidéoconférence sous la Présidence de M. L'ETROP Laurent, Maire.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, KNIBBE Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, L'ETROP Laurent, RICHER Jean Paul

Absents et Excusés : Messieurs KANDIN Dominique et RICHER Etienne

Mme MAIREL Elisabeth fût nommée secrétaire de séance.

Au cours de ce Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés et / ou débattus.

Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'ordonnance 2020-03 :

Cette ordonnance nous donne les souplesses nécessaires, en particulier en ce qui concerne les délais de vote annuel du budget, de fixation des taux de fiscalité locale ou des montants des redevances, jusqu'au rétablissement de conditions sanitaires permettant la réunion de leurs organes délibérants.

Pour les collectivités qui n'ont pas adopté leur budget primitif, elle étend les pouvoirs habituels des exécutifs locaux pour engager, liquider et mandater des dépenses.

- **En matière budgétaire**, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées :
 - **L'adoption du budget primitif** : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.
 - **L'arrêt du compte administratif 2019** : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.
 - **L'information budgétaire des élus locaux** : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

- **En matière fiscale**, un délai supplémentaire est laissé aux élus locaux pour décider des tarifs et taux des impositions locales.
 - **Le vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales** (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, etc.) : date limite reportée au 3 juillet 2020. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.
 - **L'adoption du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** : date reportée au 1er octobre 2020 contre le 1er juillet 2020.
 - **L'institution et la fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : date limite au 1er octobre 2020 contre le 1er juillet 2020.
 - **L'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) par les syndicats mixtes compétents** : date limite du 1er septembre 2020 contre le 1er juillet 2020.
 - **Les droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière (DMTO)** : le taux adopté par les départements avant le 3 juillet 2020 entrera en vigueur le 1er septembre 2020, contre le 1er juin habituellement.

Enfin, **des mesures de souplesse budgétaire sont prévues**, même en cas de non-adoption de leur budget primitif pour :

- **Les dépenses d'investissement** : en l'absence de vote du budget, les collectivités territoriales, leurs établissements et les EPCI pourront continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent.
- **Les dépenses de fonctionnement** : l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet d'ores-et-déjà à l'exécutif de la collectivité de décider d'exécuter

les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- **Les dépenses imprévues** : le plafond sera porté à 15 % (contre 7,5 % ou 2 % aujourd'hui) des dépenses prévisionnelles de chaque section.
- **Les mouvements entre chapitres** : (dispositif déjà existant pour les régions, métropoles, collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique) seront facilités, sur décision de l'exécutif, **et dans la limite de 15% des dépenses de chaque section** ; ils seront également possibles pour l'ensemble des collectivités, de leurs établissements publics et EPCI avant le vote du budget.
- **Le recours à l'emprunt** : l'ordonnance prévoit que les délégations à l'exécutif des communes et de leurs groupements et la métropole de Lyon pour réaliser des emprunts, qui ont pris fin avec le début de la campagne électorale, seront rétablies jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Montant	Dépense
204	3 500 €	Branchement Lecomte
21	290 200 €	Compteur d'eau RD 660 : 28 000 € Caméras RD660 salle des fêtes et école : 47 200 € Bois et Forêt : 4 800€ Accessibilité mairie, école, cimetière : 136 600 € Réfection de l'installation électrique au local technique : 9 870 € Réfection lumière plafond secrétariat de mairie : 530 € Chloromètre : 800 € Tracteur pour débroussaillage : 52 000 € Outillage pour atelier : 3 000 € Portes derrière la mairie : 7 400 €
16	43 835 €	Emprunts : 43 835 €
TOTAL	337 535 €	

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Dépense
011	270 182 €	Charges à caractère général
012	119 675 €	Charges de personnel
014	100 900 €	Atténuations de produits
65	77 306 €	Subventions et indemnités des élus
66	2 057 €	Charges financières
67	1 100 €	Charges exceptionnelles
022	12 000 €	Dépenses imprévues
023	146 112 €	Virement à la section d'investissement
042	33 024 €	Opération d'ordre de transfert entre sections
TOTAL	762 356 €	

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire

DIT que ces propositions seront inscrites au Budget 2020

Souscription à l'application X-Convoc

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les objectifs de la mise en place de l'application X-Convoc.

Adoption à l'unanimité de la mise en place de ce service.

Réalisation ou non du feu d'artifice du 14 juillet 2020

Proposition de la réalisation des festivités des 13 et 14 juillet. Le Conseil Municipal demande l'annulation des festivités.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de l'école :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu demain entre la Directrice de l'école et le Président du SIVOS pour la mise en place de la réouverture de l'école.

Cérémonie du 8 mai :

Commande de la gerbe

Cérémonie en comité restreint, le Conseil Municipal sera présent

Élection du maire

Pas d'information pour le moment

Fin de séance à 19 h 20

BESSION STÉPHANE	JOURD'HEUIL ALINE
CARRE JEAN-PAUL	KNIBBE ALINE
CROSIER JULIEN	L'ETROP LAURENT
CROSIER PASCAL	RICHER ETIENNE
MERCIER Evelyne	RICHER JEAN-PAUL
KANDIN Dominique	